

7.1.2.1 – Budget primitif – Délibéré avec budget

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Commune de Gien

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
12 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Cammal Francis, Maire

Etaient présents :

M. Rougeron, Mme de Metz, M. Damon, Mme Bourdin, M. Bichon, Mme Chambon, M. Hidas, Mme Pingot, M. Greuin, Adjoints

Mmes Lemaître-Clément, Gault, Devernois, M. Pereira Dos Santos, Mme Agogué, MM. Mohr, Pouget, Chevré, Amalal, Mmes Chevallier, Djellat, Riby, Roger, de Crémiers, M. Colpin et Mme Pédro, Conseillers Municipaux

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En exercice	33
Présents	26
Votants	32

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Crozat	à	M. Rougeron
Mme Gouveia	à	M. Chevré
Mme Do Souto	à	Mme Chambon
M. Renard	à	Mme Chevallier
Mme Terrasse	à	Mme Agogué
M. Franchina	à	M. Colpin

Etait absente : Mme Flandry

Secrétaire de séance : Mme Chambon

Délibération n° 2024/123

OBJET : Exercice 2025 - Vote du budget primitif du budget principal de la Ville de Gien

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M57,*

La section de fonctionnement du budget primitif de la Ville de Gien s'équilibre en dépenses et en recettes à 16 465 437,00 €.

La section d'investissement du budget primitif de la Ville de Gien s'équilibre en dépenses et en recettes à 5 648 914,00 €.

Les documents budgétaires relatifs au budget primitif ont été mis à la disposition des membres du Conseil au service des finances.

LE CONSEIL

- les explications du rapporteur entendues,
- sur avis favorable de la commission finances, déontologie, commande publique et affaires générales du 10 décembre 2024,
- après en avoir délibéré,
- à la majorité des membres présents ou représentés (2 votes contre : Mme de Crémiers et Mme Djellat – 2 abstentions : M. Colpin avec le pouvoir de M. Franchina),

- **APPROUVE** le budget primitif 2025 du budget principal de la Ville de Gien tel que présenté dans la maquette budgétaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les Membres présents à la séance.

Certifiée exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées
Le : 19 décembre 2024

Pour extrait conforme
à Gien, le 20 décembre 2024

Le Maire,
Francis Cammal

La secrétaire de séance,
Nathalie Chambon

